Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord
95 rue d'Amsterdam / 75008 / PARIS
Téléphone : 01/45/26/29/33 Courriel : contact@mafa-pn.fr
Site internet : www.mafa.pn Facebook : mafa.pn

COMMUNIQUE

Boualem SANSAL doit être libéré de la Bastille de l'intolérance

Aux termes de l'article 19 de la déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU, institution dont l'Algérie est membre , *« tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression , ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de rechercher , de recevoir , et de répandre sans considérations de frontières les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».*

Dans ce monde bouleversé par le fanatisme , il y a quelques hommes dont la liberté d'esprit ébranle les citadelles du fondamentalisme et de l'autoritarisme . Cette liberté est anéantie en Algérie , les débats intellectuels et politiques au sujet de l'indépendance ayant laissé la place à la répression des opinions déviantes.

C'est ce constat amer que portait Boualem Sansal en 2015 en relevant les 7 plaies de l'Algérie : "*le FLN et les privilèges exorbitants qu'il s'octroie , l'armée qui spolie le peuple de l'indépendance , la sécurité militaire et ses tortionnaires , le socialisme avec ses profiteurs , la religion avec l'arabisation écrasant la pluralité culturelle des algériens , le pétrole enfin qui a été utilisé pour redistribuer l'argent selon des critères clientélistes et financer le recrutement de 100.000 professeurs d'arabe, notamment en Egypte et en Irak.*"

Boualem Sansal avait l'espérance que le mouvement émancipateur de 2019 , le Hirak , serait porteur de la libéralisation de l'Algérie . Hélas , si M. Bouteflika est parti , son successeur M. Tebboune maintient un pouvoir autoritaire et éradicateur . En effet , arrêté pour atteinte à l'intégrité du territoire en raison de son opinion sur l' inexistence d'un Etat algérien avant 1830 et par suite sur sa souveraineté sur le Sahara occidental , Boualem Sansal est placé en détention provisoire le 21 novembre et se trouve passible de la prison à perpétuité . L'opinion de Boualem Sansal, devenu détenu politique, peut être en débat mais la criminaliser viole le droit international.

Non, décidément la liberté n'est pas en marche en Algérie ! La France, dont Boualem Sansal est le citoyen, doit exiger sa libération et pour ce faire lui accorder sa protection consulaire.

Paris, le 27 novembre 2024

Le Président de la MAFA, Jean Félix VALLAT

"Le travail de vérité historique, que le président de la République a initié avec le président Abdelmadjid TEBBOUNE se poursuivra... C'est aussi en pensant aux générations futures que le chef de l'Etat se fait un devoir, encore et toujours, de rechercher les voies de la réconciliation des mémoires entre les deux pays"
(extrait du communiqué de l'Elysée du 1er novembre 2024).

C'est mal parti !